



DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNÉVILLOIS

Séance du 26 septembre

L'an 2018, le 26 septembre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi au Circuit de Chenevières Lieu-dit Le Fays à Chenevières, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

Etai(ents) présents :

M. Hervé BERTRAND, M. Guy BIENTZ, M. Gérard COINSMANN, M. Philippe DANIEL, M. Bruno DUJARDIN, Mme. Rose-Marie FALQUE, Mme. Annie FARRUDJA, M. Laurent GELLENONCOURT, Mme. Marie-Jo GEORGES, M. Jean-Marie GOGLIONE, M. Francis LARDIN, M. Michel MARCHAL, M. Noël MARQUIS, M. Jean-Paul MARTIN, M. Thierry MERCIER, M. Bernard MULLER, M. Jacques PISTER, M. Guy SERVANT, M. Éric TAVERNE, Mme. Damienne VILLAUME, M. Bernard ZABEL

Etai(ents) excusés avec pouvoir :

Mme. Claudine COLAS donne pouvoir à Mme Marie-Jo GEORGES, M. Laurent de GOUVION SAINT CYR donne pouvoir à M. Gérard COINSMANN, M. François GENAY donne pouvoir à M. Michel MARCHAL, M. Christian GEX donne pouvoir à Mme. Rose-Marie FALQUE, M. Jacques LAMBLIN donne pouvoir à M. Hervé BERTRAND, Mme Sabrina VAUDEVILLE donne pouvoir à Mme Damienne VILLAUME.

Etai(ent) excusé(s) :

M. MAILLIOT Frédéric, Mme. JACQUOT Dominique.

Voix consultative : Mme LEHE Sophie était excusée, M RICHARD Claude était présent

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Rose-Marie FALQUE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 21

Absents : 2

Procurations : 6

Nombre de suffrages
exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

2018-049

Date de convocation

20/09/2018

Acte rendu exécutoire
après
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

MOBILITE : RAPPORT D'ACTIVITE LUNEO

L'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que le délégataire d'un service public produit chaque année à l'autorité délégante un rapport permettant d'apprécier, au titre de l'année écoulée, les conditions d'exécution du service public dont la gestion lui a été confiée.

Ce document fait ensuite l'objet d'une présentation à l'Assemblée délibérante.

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence, la DSP précédente attribuée à BUS EST par la CCTLB a été automatiquement transférée. Vous trouverez donc le rapport d'activité 2017 joint à la présente délibération.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport,

Après avis du bureau du Pôle, le comité du Pôle à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2017 produits par la société BUS EST au titre de la délégation de service public pour l'exploitation de lignes urbaines et de transport à la demande.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Chenevières

Le Président,

